

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social

M. [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Colmar, le 07 MARS 2019

Dossier suivi par Mme [REDACTED]
Tel : 03 89 30 [REDACTED]

M. [REDACTED],

Conformément aux conclusions des deux jugements du Tribunal Administratif de Strasbourg du 31 janvier dernier, le Département du Haut-Rhin a procédé au versement des sommes suivantes :

- Prime d'intéressement de 250 € augmentée des intérêts (19,47 €),
- Honoraires médicaux de 4 285,40 € augmentés des intérêts capitalisés (397,61 €),
- Frais engagés pour la procédure judiciaire de 2 000 €.

Vous recevrez prochainement sur votre compte bancaires les montants indiqués ci-dessus.

Je vous prie de croire, M. [REDACTED] à l'assurance de ma considération distinguée.

La chef du Service Etudes
et Pilotage

[REDACTED]
[REDACTED]